



ASSEMBLEE GENERALE LIMOGES – 20 octobre 2023



ORDRE DU JOUR

- Mot d'accueil
- Rapport d'activité 2022 2023
- Rapport financier 2022 2023 (Compte de résultat)
- Budget prévisionnel 2023 2024
- Le Statut des Educateurs : principales modifications votées à l'AG de la FFF en juin 2023
- Projet d'amélioration de l'encadrement technique des équipes : bilan des travaux
- Nouvelle filière de formations : échanges, équivalences...
- Questions diverses
- Apéritif



ORDRE DU JOUR

- Sur 51 personnes mandatées par le GEF
 - 39 présentes
 - 9 excusées

- 17 personnes invitées + d'autres non recensées soit une centaine de personnes dont :
 - Présidents d'AEF
 - Autres



Mot d'accueil du Président

Le Président souhaite la bienvenue à l'ensemble des Délégués Départementaux.

Il salue la présence de nombreux présidents d'AEF départementales et régionales et les remercie de l'intérêt qu'ils portent à notre syndicat. Il rappelle à ceux qui n'ont toujours pas désigné de Délégué Départemental qu'il est toujours possible d'effectuer cette démarche. Il est en effet primordial que le GEF soit représenté sur l'ensemble du territoire, y compris dans les DOM – TOM!

Il salue également la présence de Gérard BELLEHIGUE, président de l'AEF Nationale qu'il sait attaché à notre syndicat et à la complémentarité avec l'AEF.

Il remercie chaleureusement les collègues de l'AEF 87 qui ont permis l'organisation de cette Assemblée générale dans cette salle très originale.

Avant de terminer, il souhaite présenter chaque membre du Conseil Syndical qui œuvre à ses côtés tout au long de la saison. (Voir liste ci après)

Enfin, une fois n'est pas coutume, cette introduction sera brève car le Conseil Syndical souhaite donner la priorité à des échanges avec l'ensemble de l'Assemblée sur des sujets d'actualité qui sont très importants pour l'avenir des éducateurs.



GEF - Membres du Conseil Syndical 2020-2024						
Nom	Prénom Fonction			Région	Département	
BESNARD	SNARD Maurice Membre		IND	Bretagne	lle et Vilaine	
CHANCEREL	Jacques	Membre	IND	Normandie	Seine Maritime	
HAUSSLER	Jean Luc	Président	AEF	Auvergne Rhone Alpes	Rhône	
ILY	Hervé	Membre	AEF	Bretagne	Finistère	
JOUFFROY	Jean Luc	Membre	AEF	Bourgogne F.C.	Doubs-TB	
LATTE	Gilles	Vice Président Secrétaire	AEF	Pays de la Loire	Maine et Loire	
LOUIS	UIS Daniel Trésorie		AEF	Paris IDF	Seine et Marne	
MICONNET	Bernard	Membre	AEF	Méditerranée	Provence	
PORNIN	Christian	Trésorier	IND	Paris IDF	Hauts de Seine	
	Référen	ts Régionaux hors	les m	nembres du Conseil		
ALPHON LAYRE	Arnold			Occitanie		
KETLAS	ETLAS Mohamed			Grand Est		
BOUCHER	CHER Hugues			Bourgogne F.C.		
PORTENSEIGNE	ORTENSEIGNE Hervé			Centre Val de Loire		
FRIQUET	FRIQUET Pierre			Nlle Aquitaine		
				Corse		
				Hauts de France		



Rapport d'activité 2022 - 2023



NOMBRE DE COTISANTS

1306

(4660 AEF soit 28%)

Légère baisse. (1476 en 2021 - 2022)

(Tous adhérents à l'AEF)

GER (

ACTIVITES

- CONSEIL SYNDICAL : 2 réunions visio, 1 présentielle
- CFSEEF: Gilles Latté (1 réunion mensuelle)
- COPIL CFSEEF: Jean Luc Haussler (6 réunions)
- CRSEEF: 1 réunion par mois en moyenne en ligue (10/13)
- JURYS BMF BEF: 10/14 ligues métropolitaines

GER DE STATE OF THE STATE OF TH

ACTIVITES

Le Président J. Luc Haussler a représenté le syndicat dans les instances suivantes :

- Groupe encadrement technique (4 réunions)
- IFF:
 - BEF BMF : (2 réunions) + 1 courrier de soutien pour le BMF
 - CFA métiers football : membre du Conseil Perfectionnement : (1 réunion)
- Jury Certificat Cadre Technique : (2 jurys)



DEVELOPPEMENT

- DELEGUES DEPARTEMENTAUX : 43 /88 AEF Départementales

Constat: difficultés de recrutement = certains Présidents d'AEF peu réceptifs ou pas convaincus = éducateurs non informés de l'existence du GEF

- REFERENTS REGIONAUX: 11/14 Ligues Métropolitaines

Avenir : Poursuivre notre démarche de motivation, d'explications au sein des

AEF





GEF INFOS

2 GEF INFOS N° 29, 30



Moyen d'information primordial et indispensable (Lien C.S. DD Educateurs)

Transmission aux éducateurs?

GEF S

LITIGES

* 7 dossiers:

- 5 licenciements abusifs (N3)
- 1 contrat non conforme (négociation)
- 1 rupture conventionnelle (accompagnement)

* 7 interventions de notre avocat conseil (aide, conseils, accompagnement)



GEF – UNECATEF - UNCTF

RAS, situation inchangée depuis 2021

RAPPEL DES OBJECTIFS:

- Objectif : Défendre l'intérêt de TOUS les éducateurs et entraîneurs dans le respect des spécificités de chacun
- Moyens:
 - Echanges réguliers sur des sujets précis d'actualité ou en prévision de modifications du statut
 - Réactivation de l'intersyndicale?
- Avenir:?

Invitation du GEF et de l'AEF à l'AG de l'UNCTF (Oct 2023)



GEF – U2C2F

Constat : depuis le changement de président = aucun contact !

Paradoxe : très bon lien avec le représentant à la CFSEEF

Avenir : reprise de liens ?

Obligatoire pour négociation paritaire (minimas de salaire, évolution du statut des éducateurs...)



GEF – DTN

- Echanges réguliers :
 - Nouvelle filière de formations (après la mise en place)
 - Employabilité dans le monde amateur
- Soutien du projet d'encadrement technique
- DTN Formation : évolution des formations (Avenir du BMF) Constat : pas d'échange avant la mise en place de la nouvelle filière de formations !



GEF – UAF

RAPPEL: U.A.F. (Union des Acteurs du Football)

Composition: UNFP, AEF, GEF, UNECATEF, UNAF, SAFE, SNAAF,

AMFR, AMCFP

Objet : représentation des acteurs du football amateur et professionnel (Associations, syndicats)

Missions: échanges d'informations, actions communes si besoin

Représentants GEF: JL HAUSSLER, J. CHANCEREL

Réunions: 1 présentielle, 2 visio



APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE (MORAL)

Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité



Rapport financier 2022 - 2023



COMPTE DE RESULTATS 2022 -2023



	CHARGES		PRODUITS	
1-ACHAT	<u>\$</u>	251,43 €	1. PRODUIT DE GESTION COURANTE	
Achat de prestations de services			COTISATIONS DES MEMBRES = 1168x 3 €	3 504,00 €
	Fournitures diverses			
	Gestion compte bancaire	245,43 €	COTISATIONS DIFFEREES 2022	105,00 €
Abonnement carte dépôt		6,00€	2. AIDES DIVERSES	
			Aide au fonctionnement AEF	0,00€
2- CHARG	GES EXTERNES	4 426,02 €		
<u>Déplacer</u>	ments, missions et représentations			
	Réunions Statutaires CONSEIL SYNDICAL	262,18 €		
	Missions et représentations	431,90 €		
	Frais AG NIMES Conseil syndical	777,61 €		
Commur	nication			
	Abonnement OVH	154,33 €		
	Promotion Délégués Départementaux	800,00€		
solde dû	Promotion Délégués Départementaux	1 300,00 €		
	Frais AG NIMES	700,00 €		
3- DIVERS	-	500,00€		
	Cotisation UAF	500,00 €		
	TOTAL DES CHARGES	5 177,45 €	TOTAL DES PRODUITS	3 609,00 €
		SOLDE 22/23	-1 568,45 €	
			Repris sur fonds propres	
			En attente de versement 21/22 79 X 3€	237,00€
			En attente de versement 22/23 130 X 3€	390,00€



APPROBATION DU COMPTE DE RESULTAT 2022 - 2023

Une question sur l'absence de subvention de la FFF occasionne un échange sur la différence de traitement de notre syndicat par rapport aux autres organisations que sont l'UNECATEF et l'UNCTF.

L'assemblée s'étonne de cet état de fait malgré nos demandes réitérées plusieurs fois.

L'assemblée propose de rédiger une motion pour dénoncer cette situation qui s'apparente à de la discrimination.

Cette motion sera présentée à la FFF par le Conseil Syndical et relayée également par les Délégués Départementaux.



APPROBATION DU COMPTE DE RESULTAT 2022 - 2023

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité



Budget prévisionnel 2023 - 2024



BUDGET PREVISIONNEL 2023-2024



CHARGES	PRODUITS			
ACHATS	1 040,00 €		PRODUIT DE GESTION COURANTE	
Fournitures diverses		40,00 €	COTISATIONS = 1400 x 3 €	4 200,00 €
Assemblée Générale		700,00 €		
Gestion compte bancaire		300,00 €	AIDES DIVERSES	
			Aide à solliciter à la FFF	2 500,00 €
CHARGES EXTERNES	7 100,00 €		REPRISE SUR FONDS PROPRES	
				1 940,00 €
Réunions Statutaires CONSEIL SYNDICAL (1200 x 2)		2 400,00 €		
Missions et représentations		500,00 €		
Promotion Délégués Départementaux		1 500,00 €		
FRAIS AG 23/24 (Paris : pas couplée à l'AG de l'AEF)		2 500,00 €		
Abonnement OVH		200,00 €		
DIVERS	500,00€			
Cotisation UAF		500,00 €		
TOTAL	8 640,00 €	8 640,00 €	TOTAL	8 640,00 €



Statut des Educateurs : Principales modifications votées à l'AG de la FFF en juin 2023



Article 6-2: Formation continue

L'obtention d'un certificat fédéral de spécialité suivant a valeur de formation continue de niveau 3 et 4 (sauf VAE) :

- Certificat Fédéral de Futsal Base
- Certificat Fédéral Educateur de Gardien de but
- Certificat d'Entraineur Gardien de But Niveau 1
- Certificat Fédéral de Beach Soccer
- Certificat Fédéral de Préparateur Physique





ARTICLE 12 : OBLIGATION DE DIPLÔME

A compter du 01/07/2024 :

- D2 Féminine : BEF, entraineur principal de l'équipe.

- Futsal D1 : BMF « Futsal » entraineur principal de l'équipe.

(Avec contrat en 2024 – 2025)



ARTICLE 12-4: INTERDICTION DE CUMUL

« Les éducateurs ou entraîneurs ne peuvent être désignés en qualité d'entraîneur principal pour deux ou plusieurs équipes énumérées l'article 12.

L'éducateur ou entraîneur d'un club astreint à utiliser les services d'un éducateur ou entraîneur ne peut toutefois en aucun cas être autorisé à entraîner dans un autre club sous réserve du respect des conditions prévues aux article 12 et 16 du présent Statut. (Sauf si 2 contrats de travail) »

Voir article 16



ARTICLE 13: DESIGNATION DE L'EDUCATEUR

« A compter <u>du premier match officiel</u> et jusqu'à la régularisation de leur situation, les clubs sont pénalisés de plein droit et sans formalité préalable, par éducateur ou entraineur non désigné et pour chaque match officiel disputé en situation irrégulière. »



ARTICLE 16: UNICITE DE LA LICENCE TECHNIQUE

L'éducateur ou entraîneur de football <u>ne peut encadrer plus</u> d'une équipe à obligation, participante aux championnats énumérés à l'article 12 du présent Statut.

Ex: N3 + R2: NON

R1 + Nat U17 ou U19 : NON

R1 + 15a ligue ou district : OK (sauf dispositions spécifiques ligues ou districts)

R2 + 13a ligue ou district : OK (sauf dispositions spécifiques ligues ou districts)



Projet d'amélioration de l'encadrement technique des équipes : Point des travaux



RAPPEL DU PROJET

- Accord collectif de principe (dirigeants, DTN, syndicats) pour :
 - 1 équipe = 1 éducateur formé minimum (ex : U6 = module U6)
 - Priorité aux équipes de jeunes : U6 à U18
 - Intégration de la fonction de Resp. Tech. = favoriser l'emploi (BMF)
 - Contrat avec minima horaire (9h) ? : R2 U16R1 U18R1 Resp. Tech. Jeunes D1 futsal D2 Fem (Répondre aux exigences de France Compétence : employabilité)
 - Trouver le bon équilibre entre : éduc « bénévole » (CFI-DF) et « salarié » (TPF) en fonction du niveau du club et de la catégorie
 - Progressivité de mise en place : 2023 2027
 - Objectif : vote à l'AG FFF de juin 2023 Création d'un Comité Stratégique « Emploi – Formation FFF »



Bilan d'étape octobre 2023

- Objectif: vote à l'AG FFF de juin 2023 = PROJET ANNULE –
 NON PRESENTE A L'AG ??
- Motifs: trop de dirigeants de districts et ligues réticents = risque de non adoption

AVENIR?

- Nouvelle présentation du projet au COMEX par le DTN (septembre), avec priorité des 6 11 ans
- Décision: échanges au sein des groupes de travail et commissions fédérales pour élaborer un plan d'action !!!!





NOUVEAUX CERTIFICATS/						DELIVRANCE
	AN	ICIENS MODULES/CFF	DIPLOMES	GESTION	DEMARCHE	DIPLOME
ANIMATEUR SENIOR	CFF3	MODULE SENIORS	CFI SENIORS CERTIFIÉ	2	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme
	CFF3	MODULE U17-U19	CFI U14-U19 CERTIFIÉ		Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme
INITIATEUR 2	CFF2	MODULE U15	CFI U14-U19 CERTIFIÉ	5	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme
		MODULE U13	CFI U10-U13 CERTIFIÉ	-	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme
MODULE FUTSAL INITIATION/DECOUVERTE	CFF1	MODULE U11	CFI U10-U13 CERTIFIÉ	*:	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme
		MODULE U9	CFI U6-U9 CERTIFIÉ		Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme
		MODULE U7	CFI U6-U9 CERTIFIÉ	*	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme
		CERTIFICAT FUTSAL BASE	CFI FUTSAL CERTIFIÉ		Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme
		MODULE FUTSAL ENTRAINEMENT/PERFECTIONNEMENT	MODULE FUTSAL U18- SENIORS ATTESTÉ	ž	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme
			MODULE FUTSAL U13- U15 ATTESTÉ	ŧ	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme
		MODULE ANIMATEUR/TRICE FEDERALE	ATTESTATION FÉDÉRALE PRATIQUE FÉMININE	-	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme
		CFF4	CFI PROJET CLUB CERTIFIÉ	*:	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme
			DF COACH JEUNES	Ligues Régionales	Inscription et participation à la journée de formation complémentaire	Ligues Régionales
	DF COACH SENIORS	Ligues Régionales	à la journée de formation complémentaire	Ligues Régionales		
		FÉDÉRALE + CFF1 + CFF4 + 1J DE FORMATION	DF RESPONSABLE ECOLE DE FOOTBALL (UEFA C)	FFF (Service Entraîneurs)	Sur dossier à envoyer complet directement à la FFF (Service Entraîneurs)	FFF (Service Entraîneurs)



PROBLEMATIQUE

Les actions de formation et l'architecture des Diplômes d'éducateurs sont en mouvement accéléré ces derniers mois. On connait tous l'origine de ces transformations et il ne s'agit pas ici de les commenter. (Filière bénévole – professionnelle)

Cependant, certaines évolutions impactent sérieusement le fonctionnement des Ligues en la matière sans que la FFF ne donne des lignes directives suffisantes pour harmoniser l'ensemble.

Par conséquent, chaque Ligue, selon son état actuel des obligations d'encadrement, doit agir pour intégrer les nouveaux diplômes et certificats dans sa propre organisation.

Comment les Ligues se sont saisies de cette évolution ? : c'est l'objet de l'échange que le Conseil a proposé, considérant que le Syndicat dispose de représentants mandatés dans 9 Ligues sur 12.

Chacun a été invité à informer l'Assemblée de l'état d'avancement des travaux dans sa région.



- Pour la Région des Pays de la Loire :

C'est La CRSEEF qui s'est saisie de la question. Une réunion de travail sur le sujet a été organisée avec la présence du représentant des Educateurs au Conseil de Ligue et du Directeur adjoint de la ligue, juriste de formation (tous les 2 membres de la Commission).

Dans cette Ligue, il existe un tableau des obligations intégré dans le Statut National avec la mention : Dispositions particulières à la LFPL.

Ce tableau liste les obligations pour toutes les équipes de Ligue (Seniors, jeunes, féminines, futsal) ainsi que pour toutes les équipes de District de niveau immédiatement inférieur à celui de la Ligue.

La commission a planché sur la proposition de l'ETR et établi un document intégrant les nouveaux diplômes et certificats qui sera présenté à l'AG de la Ligue en novembre.

Si ce tableau est voté, il entrera en application immédiatement.



- <u>- Pour la Ligue de Bretagne</u>: La réécriture du Statut Régional des Educateurs est transmis à la CRSEEF pour validation lors de la réunion plénière de septembre 2023, avant un vote lors de la prochaine Assemblée Générale de la Ligue, pour les articles dont le fond est modifié. Applicable à compter de la saison 2024/2025.
- <u>Pour la ligue Auvergne Rhône Alpes</u>: un groupe de travail a été crée par le CD de la Ligue (composé du DTR, 3 élus du CD dont le représentant des éducateurs). Le projet prévoit d'intégrer les nouveaux diplômes avec une application progressive jusqu'en 2027 2028. Il concerne la R3 séniors, toutes les équipes de ligues féminines, jeunes et futsal. Il est soumis à l'avis de la CRSEEF. Il devrait être présenté à l'AG d'été 2024.
- <u>Pour la ligue Paris Ile de France</u>: Une information a été transmise au sein de l'ETR puis vers les clubs. Un groupe de travail composé du DTR, secrétaire, représentant des éducateurs est créé. Pour 2023 – 2024 : intégration des nouveaux diplômes, application progressive jusqu'en 2026 – 2027. En district il est déjà demandé au moins une attestation de formation. Des sanctions financières sont prévues ainsi que le remplacement de l'éducateur absent par un éducateur diplômé.
- <u>Pour le Nouvelle Aquitaine</u>: A ce jour, pas d'intégration des nouveaux diplômes. En R3 séniors est prévu un BMF ou un CFF3 en cas de montée de district. Pas d'obligations chez les jeunes.



- <u>Pour la Ligue Bourgogne Franche Comté:</u> 2 réunions de réflexions qui débouchent sur une grille intégrant les anciens et nouveaux diplômes, pour toutes les catégories séniors, féminines, jeunes, futsal avec une mise en application progressive jusqu'en 2028. Texte voté en AG de ligue récemment.
- <u>Ligue de Guadeloupe</u>: A ce jour, pas de travail de réflexion à ce sujet
- <u>Ligue Occitanie</u>: Pour la saison 2023 2024: minimum requis pour les catégories R2 des U18 à U16 est le CFF3 ou COACH SENIORS / COACH JEUNES. Les entraineurs sous dérogation en U16R2, U17R2, U18R2 qui doivent se former au cours de la présente saison afin d'obtenir le diplôme minimum peuvent au choix s'inscrire et passer le Coach Séniors comme le Coach Jeunes. Certains district exigent des educateurs certifiés.
- <u>Ligue de Normandie</u>: Réunion avec le DTR Formation : interrogation concernant l'intégration des nouveaux diplômes ? Les clubs s'interrogent également sur cette nouvelle filière de formation et les incidences pour eux.
- <u>Ligue de Méditerranée</u>: Les nouveaux diplômes sont intégrés dans les obligations notamment chez les jeunes en ligue (U16 R1, U14). Le permis de conduire une équipe est toujours en vigueur.
- <u>Ligue Val de Loire</u>: une discussion est prévue à l'AG de la ligue de novembre sur les modalités d'intégration des nouveaux diplômes.
- Ligue Grand Est: (Alsace): RAS à ce jour



QUESTIONS DIVERSES

Hugues BOUCHER : Bourgogne Franche Comté :

- <u>Est il prévu quelque chose pour justifier de son appartenance au GEF (Carte, timbre, insigne...)</u> ? La création d'une carte de cotisant au GEF est à l'étude. Elle devrait être proposée pour le prochain mandat 2024 2028.
- <u>Est il possible d'organiser une réunion avec un responsable GEF National et les adhérents départementaux ?</u> Cette initiative est tout à fait possible par le biais d'une visioconférence. Il suffit de prévoir une date et quelques thèmes à échanger.
- Où en sommes nous sur la dérogation aux diplômes en cas de montée (article 12-3 du statut des éducateurs (limitation de la dérogation à 4 ans ? :

Cette proposition a été faite la saison derniere au cours de plusieurs COPIL par le représentant du GEF. Mais elle n'a malheureusement pas été retenue par la majorité des membres. (2 pour, 3 contre, 1 abstention)



QUESTIONS DIVERSES

Il est rappelé que la prochaine Assemblée Générale sera élective.

Considérant que nos statuts prévoient la présence d'au moins 5 membres issus du Comité Directeur de l'AEF Nationale au sein du Conseil Syndical du GEF, la prochaine assemblée ne pourra pas se dérouler à la même date que celle de l'AG de l'AEF Nationale, mais quelques temps après.

L' Assemblée Générale de l'AEF Nationale est prévue normalement à l'automne 2024. Celle du GEF devrait se dérouler avant la fin 2024.

La date et lieu restent à déterminer.

Le Conseil Syndical lance dès à présent un appel à ceux qui souhaiteraient s'investir et rejoindre notre équipe.

Les modalités de candidatures seront bien entendu rappelées avant l'AG 2024.

Merci pour votre présence et votre participation

Bonne saison à tous!







Rendez vous à l'apéro!!